

LE DEBARQUEMENT DES "FAUX THONS" OU "FAUX POISSONS" AU PORT DE PÊCHE D'ABIDJAN: PHENOMENE EN RESURGENCE DANS LES DONNEES ICCAT EN CÔTE D'IVOIRE

Dr. N'Da Konan¹, Dedo Gnegoury Rene², Alain Herve³

SUMMARY

The "false tuna" or "false fish" is a local name of a category of fish refused by the canneries but sold at the fishing port of Abidjan. This category made up of tunas of too small sizes, damaged or badly preserved, minor tunas like frigate tuna (Auxis spp.) and the little tunny (Euthynnus alletteratus) as well as the by-catches preserved on board (Elagatis spp, triggerfishes, marlins, Atlantic sailfish). Of a timid consideration in the 1990s, their marketing takes on more and more importance nowadays. In 2005, the estimated quantity of 21,500 t is nearly 21% of the total quantity of tunas landed at the fishing port of Abidjan. Faced with this ever increasing phenomenon, ICCAT could carry its interest on this other form of pelagic exploitation of the deep sea resources,

RESUME

Le "faux thon" ou "faux poisson" est une appellation locale d'une catégorie de poissons refusée par les conserveries mais commercialisée au port de pêche d'Abidjan. Cette catégorie est constituée de thons de trop petites tailles, abîmés ou mal conservés, les thonidés mineurs comme les auxides (Auxis spp.) et les thonines (Euthynnus alletteratus) ainsi que les captures accessoires conservées à bord (poissons bananes, balistes, marlins, voiliers). D'une considération timide au début des années 90, leur commercialisation prend de plus en plus de l'importance de nos jours. En 2005, la quantité estimée est de 21.500 t soit près de 21% de la quantité totale de thons débarquée au port de pêche d'Abidjan. Devant ce phénomène de plus en plus croissant, l'ICCAT pourrait porter son intérêt sur cet autre forme d'exploitation de la ressources hauturière pélagique.

RESUMEN

"Falsos túnidos" o "falso pescado" es una denominación local de una categoría de peces rechazada por las conserveras pero comercializada en el puerto de Abidján. Esta categoría está compuesta por túnidos dañados, mal conservados o de talla demasiado pequeña como la melva (Auxis spp.) y la bacoreta (Euthynnus alletteratus), y por las capturas fortuitas conservadas a bordo (Elagatis spp., pez ballesta, marlines y pez vela). A partir los 90, cuando no estaban muy considerados, su comercialización ha ido adquiriendo cada vez más importancia. En 2005, la cantidad estimada era de 21.500 t, lo que supone cerca del 21% de la cantidad total de túnidos desembarcados en el puerto pesquero de Abidján. Ante este fenómeno cada vez más creciente, ICCAT podría interesarse sobre esta forma alternativa de explotación pelágica de los recursos pelágicos de altura.

KEYWORDS

False fish, false tuna, tunas, canneries, fishing port, Abidjan, Côte d'Ivoire

¹Centre de Recherches Océanologiques (CRO), BP V 18 Abidjan, Côte d'Ivoire (ndakonanci@yahoo.fr).

²Centre de Recherches Océanologiques (CRO), BP V 18 Abidjan, Côte d'Ivoire (rymer_zak@yahoo.fr).

³IRD, BP 570, Victoria, Mahe, Seychelles (alain.herve@ird.fr).

1. Introduction

La Côte d'Ivoire a une façade maritime de plus de 550 km et un plateau continental relativement étroit (1200 km²). La pêche industrielle maritime qui s'y pratique exploite les espèces démersales et pélagiques grâce aux senneurs, chalutiers et sardiniers. La flottille exploitant les grands pélagiques est constituée de navires battant pavillon étranger. Toutefois, l'excellente position géographique et la qualité des services assurés par le port d'Abidjan en font le deuxième port thonier de l'Atlantique avec 110.000 tonnes en 2001 juste après celui du Victoria (Seychelles) avec 230.000 tonnes en 2000 (FAO, 2003).

La Côte d'Ivoire compte trois usines de transformation des produits thoniers ; ce sont : Pêche et froid de Côte d'Ivoire, SCODI et CASTELLI. Ces usines transforment du thon congelé en conserve et l'exportent sous régime ACP vers l'Union européenne. A côtés des activités de débarquements, de transbordement, de transformation et de commercialisation de produits manufacturés, il se développe un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur : c'est celui des "Faux Poissons" ou "Faux Thons". Considérés comme la fraction de capture de la pêche thonière industrielle consommés localement, les "faux poissons" ou "faux thons" prennent d'année en année de l'importance dans les activités commerciales des grandes industries de pêches à Abidjan. Très peu de travaux ont été consacrés à ce nouveau type de commercialisation des produits thoniers sauf ceux de Romagny (1999) essentiellement axés sur l'impact économique des faux poissons. La présente note a pour objectif de faire une analyse de ce phénomène nouveau sous un aspect aussi bien quantitatif que qualitatif.

2. Matériel et méthodes

La détermination des espèces composant les "faux poissons" se fait lors des opérations de débarquement ou de transbordement. L'enquêteur identifie puis sépare les différentes espèces de grands thonidés, de thonidés mineurs et des espèces d'autres familles. Une classification en terme d'importance relative de chaque espèce par rapport aux autres est ensuite établie.

Le mode d'estimation des quantités débarquées est un système complexe ; il s'appuie sur :

- le comptage des fourgonnettes remplies de charges utiles allant de 1,5 à 3,5 t
- le comptage des camionnettes et camions de marque Hino de charges utiles de 4,5 à 6,5 tonnes
- le nombre de sacs de poissons de 50 à 60 kg

3. Résultats- Discussions

3.1 Composition des espèces de "faux poissons" ou "faux thons"

La composition spécifique des "faux poissons" est très variée. Les conserveries d'Abidjan ne traitent que l'albacore (*Thunnus albacares*), le listao (*Katsuwonus pelamis*), le patudo (*Thunnus obesus*) et le germon (*Thunnus alalunga*). Parmi ces espèces cibles traitées, celles qui sont trop petites (moins de 1.5 kg), abimées, mal congelées ou trop salées sont rejetées et sont ainsi considérées comme du "faux-thon" ou "faux poisson". L'autre partie des faux thons ou faux poissons est constituée par les prises accessoires c'est-à-dire la part de captures des navires de pêche qui n'est ni triée ni rejetée en mer. Il s'agit, dans ce dernier cas, des espèces de thonidés mineurs (auxide (*Auxis thazard*)) et thonine (*Euthynnus alletteratus*), de poisson banane (*Elagatis bipinnulata*), de baliste (*Balistes* spp.), de barracuda (*Sphyraena* spp.) et de thon blanc (*Acanthocibium solandri*).

3.2 Les quantités enregistrées de 1988 à 2005

L'estimation des quantités de "faux-thons" (**Tableau 1**) a toujours été assez délicate et pas très fiable malgré les tentatives pour structurer le secteur. Ce secteur d'activité commerciale au port de pêche relève de l'économie dite informelle et est par conséquent très difficile à appréhender. Ainsi, a-t-on noté que les chiffres cités par les différentes administrations de pêche étaient généralement très sous-estimés jusqu'à ce qu'elles soient reprises par les services de l'observatoire thonier. A titre d'illustration, l'annuaire de la direction des productions halieutiques donnait 3300 t de "faux thon" en 1999 alors que les estimations de l'Observatoire étaient de 12000 t. A partir de l'année 2000 les chiffres ont entièrement été repris par l'équipe de l'Observatoire thonier. La quantité trouvée en 2005 est très largement supérieure à celles des années précédentes ; cela est dû au fait qu'une quantité non

négligeable de la capture (à peu près 7000 t), bien que répondant aux normes des conserveries (surtout du point de vue de la taille), a tout de même été refusé parce qu'insuffisamment congelée.

Les captures accessoires ainsi que les thons de petite taille, selon les responsables des pêches, sont principalement prises sous objets flottants naturels ou artificiels. Cette méthode de pêche, qui génère beaucoup de prises non-conformes aux normes exigées, s'est fortement développée depuis 1990 avec l'emploi de radeaux en bambou comme D.C.P (Dispositifs pour Concentrer le Poisson).

L'interprétation des variations interannuelles des quantités de faux-thon débarquées est difficile car faisant intervenir beaucoup de facteurs tels que la taille du navire, le type et les zones de pêche (banc libre/sous épave, hauturiers/côtiers), le rapport prix thon conserverie par rapport à celui des faux-thons, les taux de change US dollars-Euros pour les apports ghanéens.

3.3 Analyses de l'évolution de 2004 et 2005

Vu l'ampleur que prend cette catégorie de poissons dans les débarquements des thoniers et cargos, une attention est accordée aux données des deux dernières années. Tous les pavillons opérant au port de pêches s'adonnent de plus en plus à ce type de commercialisation de leur capture (**Figure 1**).

A l'exception de la France dont la quantité de faux thons a considérablement diminué, tous les autres pays montrent une tendance à l'augmentation. La flotte ghanéenne qui depuis 2000 écoule presque toute sa prise de thons dans la filière des faux thons semble avoir pris résolument cette voie comme étant l'unique pour l'écoulement de ses captures. Sa seule production contribue à plus de 40% de la quantité totale comptabilisée. Il y a par ailleurs, un intérêt de plus en croissant de la Guinée Conakry pour cette filière de faux poissons.

Deux grandes catégories de capture ont été triées au débarquement ou au transbordement: ce sont les ravils (composition de listao-auxide-thonine-albacore-patudo) et le mélange (composition de thon blanc-Banane-Baliste-Coryphène-Barracuda). Au total, près d'une dizaine d'espèces se rencontre dans les faux poissons ou faux thons (**Tableau 2**).

Les listaos (*Katsuwonus pelamis*) constituent l'espèce dominante dans les prises. Elles sont secondées par des thonidés mineurs tels que les auxides (*Auxis thazard*) et les thonines (*Euthynnus alletteratus*).

La composition spécifique en poids a pu être estimée pour la quasi-totalité du faux-thon débarqué. Comparativement aux années passées (de 1988 à 2003), même si l'évaluation s'est affinée au long des deux dernières années (2004 et 2005), elle reste tout de même basée sur une appréciation visuelle et probablement trop subjective des enquêteurs : l'abondance par espèce étant, au départ, déterminée par un nombre de croix, puis par des pourcentages pour chaque bâchée ou camion.

4. Conclusion

Le phénomène des faux thons ou faux poissons prend, au fil des années, de l'importance par rapport aux données ICCAT de la Côte d'Ivoire. A moins de 10 % des prises totales des thons au début des années de l'exploitation thonière en Côte d'Ivoire, ses quantités débarquées ont presque doublé en 2005. Toutefois, une grande incertitude pèse sur les tonnages estimés compte tenu du fait que la déclaration des quantités semble être un sujet sensible de la part des armateurs. Beaucoup d'informations et de données pourraient ainsi échapper aux enquêteurs. Vu le caractère incontournable voire formelle que prend ce phénomène des faux thon ou faux poisson, il apparaît indéniable de bien sensibiliser les principaux acteurs (armateurs et gestionnaires des pêches) aux fin d'avoir le réel niveau de cette catégorie de débarquement.

5. Références bibliographiques

FAO. 2003. Profil de la pêche en Côte d'Ivoire. FID/CP/CIV; Novembre 2003.

ROMAGNY, B., F. Ménard, P. Dewals, D. Gaertner et N. N'Goran. 1999. Le faux poisson d'Abidjan et la pêche sous DCP dérivants dans l'Atlantique tropical Est : Circuit de commercialisation et rôle socio-économique. *Colloque Pêche thonière et dispositifs de concentration de poissons, Caraïbes Martinique 15-19 octobre 1999.*

Tableau 1. Quantités et proportion de faux thon enregistré de 1988 à 2005.

Année	Total thon (tonnes)	Faux thons (tonnes)	Proportion faux thons (en %)
1988	94000	8500	9,04
1989	108000	7500	6,94
1990	134000	9600	7,16
1991	164000	20000	12,20
1992	135000	22000	16,30
1993	158000	25000	15,82
1994	148000	17000	11,49
1995	150000	10600	6,84
1996	167000	11000	6,59
1997	119000	10500	8,82
1998	136000	10500	7,72
1999	128000	14000	10,94
2000	121000	20000	16,53
2001	111000	15000	13,51
2002	123000	6800	5,53
2003	131000	14000	10,69
2004	104000	15000	14,42
2005	102400	21500	20,97

Tableau 2. Les espèces constitutives des "faux thons", leur quantité approximative et leur proportions.

Espèce	2004		2005	
	Tonnage estimé	Proportion(en %)	Tonnage estimé	Proportion (en %)
Listao (<i>Katsuwonus pelamis</i>)	6586	51,13	8066	37,53
Auxide (<i>Auxis thazard</i>)	2081	16,16	3978	18,51
Thonine (<i>Euthynnus alletteratus</i>)	1684	13,07	2128	9,9
Petits Albacore +Patudo	1144	8,88	3709	17,26
Thon blanc (<i>Acanthocibium solandri</i>)	701	5,44	1674	7,79
Banane (<i>Elagatis bipinnulata</i>)	295	2,29	1021	4,75
Gros thon	215	1,67		
Coryphène (<i>Coryphaena sp</i>)	93	0,72	529	2,46
Barracuda (<i>Sphraena sp</i>)	45	0,35	428	1,99
Baliste (<i>Balistes caprisca</i>)	37	0,29	752	3,5

Proportion en %

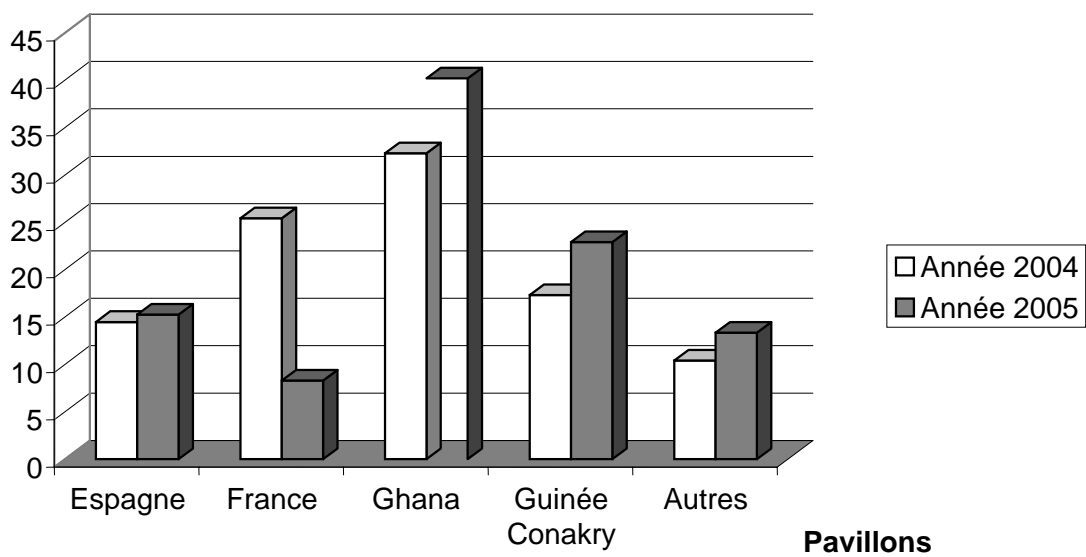


Figure 1. Proportions de faux thons par pavillon durant les années 2004 et 2005. (Le pavillon Autres regroupe les Antilles Hollandaises, le Guatemala et le Maroc).